

Modernisation des systèmes cliniques

Critères de financement

Exercices 2021-22 et 2022-23

1. Introduction

Le ministère de la Santé a approuvé un financement dédié pouvant atteindre 3,96 millions de dollars par an au cours des exercices 2021-22 et 2022-23 pour les équipes Santé Ontario (ESO) et les ESO en développement afin de soutenir les investissements visant à réduire la fragmentation des systèmes cliniques, en mettant l'accent sur les dossiers médicaux électroniques (DME) et les systèmes d'information hospitaliers (SIH).

Le financement est destiné aux projets novateurs qui jettent les bases d'une rationalisation plus poussée des systèmes de soins de santé afin d'obtenir de meilleurs résultats en matière de soins intégrés. Les propositions doivent démontrer qu'elles entraîneront une réduction nette des systèmes cliniques et une augmentation du nombre d'utilisateurs d'un système clinique commun afin de faciliter le partage des renseignements sur la santé au sein d'une ESO. Santé Ontario lance un appel de propositions pour des projets novateurs de consolidation ou d'expansion de systèmes cliniques, nouveaux et en cours, jusqu'au 31 mars 2023, qui s'alignent sur les priorités de la modernisation des systèmes cliniques et des ESO.

Les propositions retenues recevront un financement pour l'exercice 2021-22 et pourront bénéficier d'un financement supplémentaire pour l'exercice 2022-23. Les proposants sont invités à soumettre un plan d'implantation et une demande pour un financement allant jusqu'au 31 mars 2023, ainsi qu'un budget détaillé pour l'exercice 2021-22. Santé Ontario conclura une entente de paiement de transfert avec les proposants retenus. À compter de mars 2022, les ESO et les ESO en développement qui ont atteint leurs objectifs pour l'exercice 2021-22 devront soumettre un nouveau plan d'implantation et un budget pour l'exercice 2022-23 aux fins d'examen avant de conclure une entente de paiement de transfert pour l'exercice 2022-23. Les ESO ne seront pas tenues de rédiger une nouvelle proposition de projet pour recevoir un financement pour l'exercice 2022-23.

Modernisation des systèmes cliniques – Priorités

Santé Ontario accordera la priorité aux propositions nouvelles et en cours qui ont un impact élevé et/ou une approche novatrice, tout en mettant l'accent sur les systèmes cliniques de dossiers médicaux électroniques (DME) et les systèmes d'information hospitaliers (SIH), et privilégiera également d'autres systèmes cliniques de première ligne à valeur ajoutée qui répondent aux priorités suivantes :

- Consolider les systèmes pour réduire le nombre d’instances existantes; ou
- Étendre l’utilisation d’une instance de système clinique.
- Améliorer l’accès aux renseignements sur la santé (par patient et secteur).
- Développer des boîtes à outils et des feuilles de route pour la consolidation des systèmes cliniques pouvant être utilisés par d’autres ESO.

Santé Ontario encourage les propositions émanant d’organismes de soins de santé autochtones, notamment ceux qui desservent les Premières nations, les Inuits, les Métis et les Autochtones vivant en milieu urbain.

Les ESO intéressées devraient discuter de cette occasion avec leur responsable régional, Solutions numériques pour la santé de Santé Ontario, qui est chargé de trouver les initiatives qui répondent le mieux aux critères et s’alignent sur les priorités cliniques régionales. Après l’approbation au niveau régional, les propositions seront soumises par les responsables régionaux, Solutions numériques pour la santé. Les approbations de financement seront supervisées par l’équipe Excellence numérique en santé et le Secrétariat des soins numériques et virtuels de Santé Ontario.

2. Objectifs

Les principaux objectifs de ce financement sont les suivants :

- Soutenir les projets novateurs en phase avec les priorités de rétablissement du système de santé et de prestation des ESO.
- Aider les ESO et les équipes en développement à continuer à réduire la fragmentation des systèmes cliniques et à faciliter le partage des renseignements sur la santé entre les fournisseurs qui utilisent un système clinique commun.
- Faire en sorte que les ESO ou une région bénéficient d’avantages plus larges grâce au partage de renseignements et à la collaboration.

Les avantages cliniques de ce financement sont les suivants :

- Jeter les bases pour rationaliser davantage les systèmes de soins de santé afin d’obtenir de meilleurs résultats en matière de soins intégrés grâce à un accès élargi aux renseignements sur la santé des patients.
- Augmenter le partage des renseignements sur la santé entre les fournisseurs d’une ESO ou de plusieurs ESO grâce à un système clinique partagé.
- Améliorer l’expérience du patient en permettant aux fournisseurs et aux organismes d’accéder aux renseignements pertinents pour fournir des soins et améliorer la qualité des services.
- Réduire les coûts du système de santé ou les inefficacités au sein de l’ESO avec une utilisation accrue des systèmes cliniques et un plus grand pouvoir d’achat.

3. Exigences pour le projet

Toutes les propositions **doivent** :

- Être dirigées par une équipe ESO ou une équipe ESO en développement qui accepte de signer un accord de financement avec Santé Ontario comprenant des objectifs de performance et des exigences en matière de rapports. Consultez les directives relatives aux propositions ci-dessous.
- Démontrer un alignement sur les priorités de modernisation des systèmes cliniques décrites dans la section 1 (Introduction) et sur les priorités de l'ESO.
- Inclure votre approche pour établir une équipe de gouvernance et de direction de projet responsable de l'initiative.
- Inclure un plan qui décrit :
 - L'approche pour choisir le système clinique proposé, le nom du système clinique et le fournisseur; et
 - Des renseignements sur tous les organismes et toutes les cliniques ayant confirmé leur participation, l'identification des systèmes cliniques qu'ils utilisent aujourd'hui, le nombre d'utilisateurs qui passera au système clinique proposé d'ici le 31 mars 2023; et
 - Comment l'innovation proposée entraînera une réduction du nombre d'instances de systèmes cliniques (en raison de la consolidation et/ou de l'expansion des systèmes cliniques), et comment elle élargira l'accès à davantage de renseignements sur la santé par type (patient ou secteur de la santé) à partir du ou des systèmes cliniques actuels.
- Inclure un plan pour l'intégration des fournisseurs, le marketing et les communications pour favoriser l'adoption, et un plan pour l'évaluation afin de s'assurer que le projet améliore l'accès des fournisseurs aux renseignements sur la santé et réduit la fragmentation des systèmes cliniques.
- Inclure un plan technologique qui décrit les étapes et le calendrier pour réduire la fragmentation dans une ESO ou à travers les ESO et qui répond aux critères technologiques décrits dans la section 4.
- Inclure un plan pour mettre au point une boîte à outils et une feuille de route et décrire comment elle peut être utilisée par d'autres ESO pour favoriser la consolidation de leurs systèmes cliniques.
- Inclure le montant du financement demandé pour l'exercice 2021-22, y compris un budget détaillé et une estimation des coûts pour l'exercice 2022-23 jusqu'au 31 mars 2023. Les budgets doivent indiquer clairement :
 - Les coûts initiaux de planification et d'implantation; et

- Une estimation du coût par utilisateur autorisé pour le système clinique proposé (p. ex., pénalité, migration des données, licence, mobilisation des clients); et
 - Un plan de ressourcement pour l'implantation, indiquant clairement les ressources qui seront fournies en nature et celles qui seront requises dans le cadre du financement de la modernisation des systèmes cliniques; et
 - Les autres dépenses admissibles (p. ex., gestion de projet, gestion du changement, communications et marketing).
- Avoir été examinées, soumises et approuvées par une région de Santé Ontario.
 - Reconnaître que le financement n'est disponible que pour les exercices 2021-22 et 2022-23.
 - Accepter de participer à une évaluation.

Directives pour l'implantation du projet

Les demandeurs doivent proposer un plan d'implantation qui comprend, au minimum, des jalons et des objectifs réalisables d'ici le 31 mars 2023. Santé Ontario travaillera avec les proposants retenus pour confirmer les éléments livrables de l'entente de paiement de transfert.

Directives pour les propositions émanant d'une ESO

La proposition d'une ESO ou d'une ESO en développement doit démontrer qu'elle s'aligne sur le modèle de l'ESO et doit être approuvée par une région de Santé Ontario. Voici des exemples de la manière dont les proposants peuvent démontrer leur alignement sur le modèle des ESO :

- La proposition a été élaborée par l'ESO ou l'ESO en développement selon les processus décrits dans son(ses) entente(s) décisionnelle(s) collaborative(s), et son signataire est l'ESO (p. ex., conseil de direction).
- La proposition s'aligne sur les priorités de l'ESO et les indicateurs de performance qui lui sont propres.
- La proposition prévoit une collaboration active entre les membres de l'ESO.
- Les fonds seront versés et gérés par un détenteur de l'enveloppe budgétaire nommé par l'ESO au nom de tous les membres de l'ESO.
- La proposition s'aligne sur les directives du ministère à l'intention des ESO en développement, selon le cas (p. ex., s'associer à d'autres équipes).

4. Critères technologiques

- Les systèmes de DME doivent être certifiés par OntarioMD, lorsque cela s'applique, pour ainsi veiller à ce qu'ils soient conformes à des exigences vérifiées, comme les pratiques en matière

de protection des renseignements personnels et de sécurité, et les niveaux de service, et pour permettre la connectivité à d'autres actifs et services provinciaux.

- Les systèmes de DME doivent utiliser un modèle d'hébergement en infonuagique; les propositions qui ne peuvent pas utiliser un modèle en infonuagique, comme pour les exigences de connectivité directe ou dans le cas des régions ayant des contraintes liées à Internet, seront tout de même prises en considération.
- Les ESO doivent s'engager à se conformer aux normes d'interopérabilité, de conformité et de certification élaborées dans le cadre du programme de la Norme sur l'échange de renseignements numériques sur la santé (ERNS) de Santé Ontario.

5. Renseignements supplémentaires

Exemples de propositions admissibles de modernisation de systèmes cliniques

- Consolidation – DME au DME
 - Les fournisseurs de soins primaires passent à une seule instance de DME certifiée par OntarioMD pour avoir accès à plus de renseignements sur la santé (par patient), selon l'emplacement géographique, ou pour adopter une instance de DME hébergée en infonuagique.
- Expansion – DME au SIH
 - Les fournisseurs de soins primaires passent à un système clinique basé sur les SIH pour accéder à davantage de renseignements cliniques (par patient et par source de données).
- Les propositions visant d'autres systèmes cliniques de première ligne à valeur ajoutée qui entraînent une réduction nette des systèmes cliniques seront prises en considération.

Définitions

Système clinique – Système d'information qui permet de saisir et d'accéder aux renseignements personnels sur la santé des patients, utilisé comme outil au point de service par les fournisseurs et le personnel autorisé pour des organismes de soins de santé donnés. Les systèmes cliniques offrent également une plateforme permettant d'intégrer les meilleures pratiques et les normes cliniques fondées sur des données probantes. Ces systèmes sont généralement différents pour chaque secteur, plus particulièrement en ce qui concerne les systèmes de DME et SIH :

- *DME* – Système de dossiers médicaux électroniques utilisé par l'organisme de soins primaires.
- *SIH* – Système d'information hospitalier utilisé par les organismes de soins de santé de courte durée.

Consolidation – Le projet permettra de réduire le nombre actuel d’instances disparates du système clinique dans une ESO ou dans une région à une seule instance ou à un nombre inférieur d’instances, par les moyens suivants :

- En augmentant le nombre d’utilisateurs; et
- En permettant aux utilisateurs d’accéder à un plus grand nombre de renseignements sur la santé par patient et par secteur de renseignements cliniques.

Expansion – Le projet permettra d’élargir la base d’utilisateurs d’une instance de système clinique existante par les moyens suivants :

- En augmentant le nombre d’utilisateurs; et
- En permettant aux utilisateurs d’accéder à un plus grand nombre de renseignements sur la santé par patient et par secteur de renseignements cliniques.

Références en matière de santé numérique

Les références suivantes concernent les politiques et les normes actuelles en matière de santé numérique en Ontario qui devraient être utilisées pour guider l’élaboration des propositions.

- OntarioMD Certified EMR Offerings - Systemes de DME certifiés par OntarioMD (en anglais seulement)
- Manuel d’instructions concernant les solutions numériques pour la santé – Politique sur les systèmes cliniques
- Norme sur l’échange de renseignements numériques sur la santé (ERNS)
- Exigences provinciales en matière d’interconnectivité à la santé numérique pour les systèmes de points de service
- Les normes d’interopérabilité des DSE de l’Ontario – Normes à l’essai

6. Processus d’approbation

Les ESO et les ESO en développement intéressées doivent contacter leur responsable régional, Solutions numériques pour la santé de Santé Ontario afin de discuter de leur proposition pour un nouveau projet ou un projet existant. Les régions Santé Ontario sont chargées de faciliter l’élaboration des propositions et de déterminer celles qui doivent être soumises pour approbation du financement. L’équipe de Santé Ontario et OntarioMD peuvent également participer à l’élaboration de la proposition en tant qu’experts en matière sur les DME et la transition entre les systèmes cliniques. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez écrire à l’adresse betina.millar@ontario.ca.

Les propositions qui sont approuvées par les responsables régionaux transitionnels de Santé Ontario seront soumises au Secrétariat des soins numériques et virtuels de Santé Ontario pour examen et

approbation du financement. Le Secrétariat supervisera l'attribution des fonds aux propositions admissibles.

Équipes régionales, Solutions numériques pour la santé de Santé Ontario :

Santé Ontario Centre	OH-Central_DigitalVirtual@ontariohealth.ca
Santé Ontario Est	OH-East_DigitalVirtual@ontariohealth.ca
Santé Ontario Nord	OH-North_DigitalVirtual@ontariohealth.ca
Santé Ontario Toronto	OH-Toronto_DigitalVirtual@ontariohealth.ca
Santé Ontario Ouest	OH-West_DigitalVirtual@ontariohealth.ca